

# CAP des SAC DD du 22 janvier 2014

## Recours sur PFR et entretiens professionnels

### Membres du bureau

**Marie-Christine DUVAL**  
 Secrétaire nationale  
 Permanente UNSA/UPSAE  
 membre de la CAP nationale  
 CVRH ROUEN  
 Chemin de la Poudrière  
 BP 124  
 76122 GRAND QUEVILLY  
 marie-christine.duval@i-carre.net  
 tel : 02 35 68 92 38

**Françoise PICAUT**  
 Secrétaire nationale adjointe  
 membre de la CAP nationale  
 DDT 65/SUFL/BL  
 3 rue Lordat  
 65013 TARBES CEDEX  
 tel : 05 62 51 41 26  
 @hautes-pyrenees.gouv.fr

**Laurence POTIER**  
 DDTM 35  
 trésorière  
 @developpement-durable.gouv.fr  
 tel : 02 99 33 42 83

**Alexia CURCI**  
 membre de la CAP nationale  
 DREAL Bretagne  
 trésorière adjointe  
 @developpement-durable.gouv.fr  
 Tel: 02 99 33 44 67

**Pascal MOUSSU**  
 CVRH de Toulouse  
 @developpement-durable.gouv.fr  
 tel: 05 62 14 39 15

**Marie-Hélène REJNERI**  
 STRMTG  
 @developpement-durable.gouv.fr  
 tel : 04 76 63 78 98

**Luc BODINATE**  
 SG/DRH  
 @developpement-durable.gouv.fr  
 tel : 01 40 81 69 46

**Claudine MOREAU**  
 DDT 36  
 @imdre.gouv.fr  
 tel : 02 54 53 20 76

### Agenda 2014

**CAP Mobilité et examen recours sur entretiens professionnels**  
**11 et 12 février 2014**

**Pré-CAP Promotions (liste d'aptitude à SAC CN)**  
**25 mars 2014**

**CAP Promotions (liste d'aptitude à SAC CN) et recours sur PFR**  
**2012**  
**8 et 9 avril 2014**

**CAP Promotions (liste d'aptitude au grade d'attaché)**  
**27 mars 2014**

**Elections CAP, CT...**  
**4 décembre 2014**

Chèr(e) adhérent(e),

La Commission Administrative Paritaire est présidée par Mme Brigitte THORIN.

Le quorum étant atteint, la commission peut siéger selon l'ordre du jour établi.

La fonction de secrétariat adjoint est assurée par la CGT pour les représentants du personnel.

### LIRE LA DECLARATION PREALABLE DE L'UNSA

Avant d'examiner les différents recours, Mme THORIN répond en partie aux interrogations de l'**UNSA** et à celles des autres organisations syndicales.

Elle nous fait part de l'ouverture d'un chantier d'ici la fin du 1er semestre 2014 afin de revoir la gestion des corps de catégorie B comme M. Le Secrétaire Général s'y était engagé lors de l'audience du 23 septembre 2013 avec les organisations syndicales. Ce chantier s'appuiera notamment sur le rapport du CGEDD de mars 2012, jusqu'alors inexploité.

S'agissant des affectations post-promotions, la présidente de la CAP a affirmé que des solutions doivent pouvoir être trouvées en prenant en compte les sur-effectifs dans les services. Les difficultés doivent être signalées à la sous-direction MGS.

En ce qui concerne l'exercice des promotions 2014, une proposition a été adressée aux organisations syndicales le 26 décembre dernier qui, selon Mme THORIN, «est le reflet de la concertation et d'une réflexion globale...».

L'**UNSA** ne partage pas ce constat au vu du déroulement de l'exercice 2013 et des échanges de la réunion du 4 décembre dernier entre la DRH et les organisations syndicales. L'ensemble des organisations syndicales, dont l'**UNSA**, est fermement opposé au tableau des retraitables au grade supérieur (TRGS) (voir notre flash n°13 de décembre 2013).

En dépit d'une position unanime et réaffirmée des organisations syndicales, appuyée par un bilan 2013 peu glorieux, la présidente de la CAP a affirmé sa volonté de poursuivre l'exercice 2014 comme en 2013, allant même au-delà des propositions faites le 4 décembre dernier:

Les TRGS seraient actionnés pour l'accès aux grades de SAC CS et SAC CE hors-contingentement (c'est à dire sans limite). La présidente de la CAP considère qu'une vingtaine d'agents seraient concernés pour l'accès au grade de SAC CE.

L'**UNSA** rappelle, à titre de comparaison, que 54 SAC CS étaient initialement proposés au TRGS au grade de SAC CE en 2013 pour 79 postes dans la spécialité administration générale!!!

L'**UNSA** n'a pas manqué par ailleurs de relever que la pyramide des âges communiquée en 2013 (et qui mériterait d'ailleurs d'être actualisée) fait apparaître 175 SAC CS âgés de 60 ans et plus... (un chiffre bien supérieur à la vingtaine des SAC CS éligibles au grade de SAC CE selon la sous-direction MGS!!!)

Selon la présidente de la CAP, les renégociations avec la Fonction Publique sur les ratios promus/promouvables seraient engagées avant la fin du 1er semestre 2014, la date de la CAP Promotions n'étant pas encore arrêtée.

Pour répondre à une demande réitérée d'une plus grande clarté sur les comités de domaine, Madame THORIN propose qu'une présentation soit faite lors d'une prochaine CAP.

Enfin, la présidente de la CAP a également entendu les critiques formulées par l'**UNSA** quant à la PFR. Les échanges se poursuivront pendant cette CAP sur ce thème à travers les recours PFR. S'agissant de la mise en place de l'IFEEP (qui remplacera la PFR), dès 2014 pour les agents de catégorie C, et en 2015 pour les agents de catégorie B, l'**UNSA** est dans l'attente des groupes d'échanges avec la DRH sur ce thème.

F

L

A

S

H

L'examen de **58 recours PFR** (57 au titre de 2012 et 1 au titre de 2011) et **4 recours sur entretiens professionnels** était programmé dans le cadre de la présente CAP.

Seuls **27 recours sur PFR et 2 sur entretiens professionnels ont pu être examinés**. Les recours présentés par les agents de l'ENIM et de l'ENTE de Valenciennes sont reportés à une prochaine CAP, soit en raison de l'insuffisance d'informations, soit en raison de l'attente des décisions des juridictions saisies par les agents.

**Deux recours sur PFR (part F) étaient sans objet**, la situation ayant été rectifiée par les services avant la présente CAP selon les informations apportées en séance par l'**UNSA** pour l'un des deux. Pour ce dernier, la DRH s'en assurera auprès du service concerné.

**Deux recours portant sur la part Fonction ont fait l'objet d'un avis favorable de la CAP** afin de réévaluer et corriger la part F des agents concernés avec leur fiche de poste et pour l'un d'eux, en cohérence avec un précédent recours (2011).

**Quinze recours sur la part Résultat ont fait l'objet d'un avis favorable de la présidente de la CAP en vue d'une réévaluation** (parfois à la marge, symboliquement mais aussi de principe pour l'**UNSA**) **de la part R des agents concernés** pour tenir compte:

- du contenu des entretiens professionnels et (ou) de la règle des arrondis à la 1ère décimale (ex: 2,2 au lieu de 2,14),
- du fait que la part R ne devait pas constituer la variable d'ajustement et être baissée consécutivement à un arrêt de maladie, à la mutation d'agents de l'administration centrale vers un service déconcentré ou encore en raison d'une augmentation de la part Fonction.

**Deux des 4 recours sur entretiens professionnels** ont également fait l'objet de modifications quant à leur contenu.

La DRH adressera un courrier à l'ensemble des directeurs des services concernés pour leur demander la révision de la PFR et des entretiens professionnels des 19 agents concernés. Les directeurs auront 2 mois pour modifier la PFR et les comptes-rendus d'entretiens professionnels de ces agents.

L'**UNSA** ne saurait que trop conseiller aux agents concernés d'être attentifs à l'évolution de leur situation et se tient à leur disposition pour tous conseils et informations éventuels.

Il est prévu que les recours qui n'ont pu être examinés ce 22 janvier le seront le **12 février pour les entretiens et le 9 avril pour la PFR**.

*Pour vous informer et vous conseiller, trois permanentes UNSA/UPSÆ sont à votre disposition:*

**Marie-Christine DUVAL**

Secrétaire nationale UNSA DD / **UPSÆ**

**CVRH de ROUEN**

Tel: 02 35 68 92 38

***courriel: marie-christine.duval@developpement-durable.gouv.fr***

**Françoise PICAUT**

Secrétaire nationale adjointe UNSA DD / **UPSÆ**

**DDT 65**

Tel: 05 62 51 41 26

***courriel: francoise.picaut@hautes-pyrenees.gouv.fr***

**Sylvie MIAN**

**DREAL BOURGOGNE**

Tel: 03 45 83 20 82

***courriel: sylvie.mian@developpement-durable.gouv.fr***

Seules les cotisations des adhérents assurent la vie du syndicat qui vous défend.

## BULLETIN D'ADHESION

NOM : ..... PRENOM : ..... GRADE : .....

Fonction : .....

Service : .....

Adresse Professionnelle : .....

Adresse Personnelle : .....

Tél. : ..... FAX : .....

E-mail : .....

**Bulletin à retourner à l'adresse :**

DDT 65 à l'attention personnelle et confidentielle de Françoise PICAUT- UNSA  
3, rue Lordat – 65013 TARBES cedex

accompagné de la cotisation annuelle de 35 € pour une première adhésion  
ou de 55 € pour un renouvellement, au moyen d'un chèque établi à l'ordre de UNSA UPSAE

**Merci d'en informer préalablement à l'envoi :**

Françoise PICAUT// par courriel à l'adresse suivante : francoise.picaut@hautes-pyrenees.gouv.fr  
et  
Marie-Christine DUVAL // par courriel à l'adresse suivante : marie-christine.duval@i-carre.net



## REDUCTION D'IMPOTS

Les cotisations syndicales ouvrent droit à une réduction d'impôt égale à 66 % de leur montant  
**pour les salariés imposables.**  
Ce dispositif existe depuis de nombreuses années.

**Pour une primo adhésion de 35 €, ma cotisation syndicale me coûte finalement que 11,90€**  
**Pour un renouvellement de 55 €, ma cotisation syndicale me coûte finalement que 18,70 €**

**Pour les salariés non imposables**, les cotisations syndicales ouvrent désormais droit à un crédit d'impôt égal à 66%  
du montant de la cotisation versée. Les salariés non imposables se verront verser un chèque correspondant aux 66  
% de leur cotisation s'ils le signalent au moment de la rédaction de leur déclaration d'impôt.

**Pour une primo adhésion de 35 €, on me rembourse 23,10 €, coût final de ma cotisation 11,90€**  
**Pour un renouvellement de 55 €, on me rembourse 36,30 €, coût final de ma cotisation 18,70 €**

Références :  
article 199 quater C du code général des impôts - article 35 de la loi de finances rectificative pour 2004 (n° 2004-1485 du 30 décembre 2004)